

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 28 février 2023 à 18h00 à Mérindol-les-Oliviers**

Le Conseil communautaire, convoqué le 22 février 2023 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle Jean Bouchet à Mérindol-les-Oliviers

**Secrétaire de séance** : Monsieur Augustin CLEMENT

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance** : 97

**Nombre de voix délibératives** : 68

**Etaient présents : 55 (dont 4 suppléants)**

Éric RICHARD - Annie FEUILLAS - Lionel FOUGERAS - Christian THIRIOT - Jean-Luc PERNET (suppléant)  
- Daniel CHARRASSE - Sébastien BERNARD - André DONZE - Pascale ROCHAS - Michel TREMORI - Jean-Michel LAGET - Laurence CHAUDET - Yoann GRONCHI - Denis CONIL - Patrick LEDOUX - Gérard TRUPHEMUS - Pascal CIRER-METHEL - Michel GREGOIRE - Lionel ESTEVE - Philippe LEDESERT - Augustin CLEMENT - Laurent CHAREYRE - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Gérard CHAPPON (suppléant) - Didier LAFFITTE - Aurore AMOURDEDIEU - Martine BERGER-SABATIER - Monique BOTTINI - Florence BOUNIN - Christian CARRERE - Pierre COMBES - Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Pascal LANTHEAUME - Aurélie LOUPIAS - Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSSSEN - Isabelle TEISSEYRE - Christian TEULADE - Roger VIARSAC - Mireille QUARLIN - Alan PUSTOCH - Martial BONNEFOY - Olivier SALIN - Fabienne BARBANSON - Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT - Alain BOULET (suppléant) - Christine ROUSSIN - Alexandre PENIGAUT - Patrick TITZ - Gérard PEZ - Alain NICOLAS - Gérard NELH (suppléant)

**Etaient absents ou excusés : 33**

Marc HAMARD - Gines ACHAT - François GROSS - Rémy CLEMENT - Philippe CAHN - Sébastien ROUSTAN - Eric LYOBARD - Sébastien DUPOUX - Mathieu ANDRE - Jérôme BOMPARD - Jean-Marc PELACUER - Monique BALDUCHI - Brigitte DUC - Odile TACUSSEL - Christian CORNILLAC - François GIRAUD - Didier GILLET - Géraud BONTOUX - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Alain MONGE - Gilbert MORIN - Annelise FAREL - Jean-Louis NICOLAS - Didier GIREN - Véronique CHAUVET - Muriel BREDY - Nadège RANCON - Eliane GAUTHIER - Jacques NIVON - Claude SOMAGLINO - Jean GARCIA - Claude CHAMBON

**Excusés ayant donné pouvoir : 13**

José FERNANDES a donné pouvoir à Aurore AMOURDEDIEU - Juliette HAÏM a donné pouvoir à Alexandre PENIGAUT - Stéphanie POUYET a donné pouvoir à Laurent CHAREYRE - Sylvie GARNERO a donné pouvoir à Fabienne BARBANSON - Marie-Christine LAURENT a donné pouvoir à Pierre COMBES - Odile PILOZ a donné pouvoir à Monique BOTTINI - Didier ROUSSELLE a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Thierry TATONI a donné pouvoir à Jean-Luc GREGOIRE - Marc BOMPARD a donné pouvoir à Didier LAFFITTE - Alain FRACHINOUS a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Claude BAS a donné pouvoir à Michel GREGOIRE - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN - Marie-Pierre MONIER donne pouvoir à Thierry DAYRE

**Politique du logement et du cadre de vie - PLH - Architecture Conseil**

Rapporteur : Jean-Michel LAGET

**Politique du logement et du cadre de vie**

**018-2023 Dispositif départemental d'intervention en faveur de l'habitat :  
convention pluriannuelle entre le Département de la Drôme et la CCBDP**

**Vu** les statuts de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP) ;

**Vu** le nouveau dispositif départemental d'intervention en faveur de l'habitat voté le 21 novembre 2022 par l'Assemblée départementale de la Drôme ;

**Considérant** que la CCBDP détient la compétence optionnelle « Politique du logement et du cadre de vie » et que les actions suivantes ont été définies comme étant d'intérêt communautaire : l'amélioration de l'habitat, la consultance architecturale, l'étude de gisements fonciers à vocation d'habitat, les études et diagnostics généraux ou thématiques en lien avec la politique du logement et du cadre de vie, ainsi que tout autre dispositif de nature à améliorer l'offre d'habitat sur le territoire communautaire ;

**Considérant** que le budget annuel dédié pour la mise en œuvre de ces actions s'élève à environ 180 000 € par an ;

**Considérant** que le Département de la Drôme a adopté le 21 novembre 2022 un nouveau dispositif départemental des « Aides à la Pierre » en faveur de l'habitat public et privé, pour une période de 6 ans, de 2023 à 2028. Ce dispositif comporte un volet d'aides territorialisées, dans le cadre d'une convention avec les EPCI. Ces aides recouvrent non seulement le soutien à la production d'offre nouvelle de logements conventionnés et le soutien à la réhabilitation et à l'ajustement du parc public, mais également à la réhabilitation du parc privé, le développement d'une offre résidentielle adaptée à la perte ou au manque d'autonomie, ainsi qu'à la réalisation d'études.

**Considérant** qu'en lien avec l'étude habitat en cours de réalisation, ce nouveau partenariat EPCI-Département positionne la CCBDP comme interlocuteur de premier rang pour accompagner les communes dans leurs projets habitat-logement, faciliter la sortie des opérations et créer ainsi une dynamique intercommunale en lien avec les opérateurs départementaux historiquement présents sur le territoire (DAH, EPORA...) et les financeurs (Anah ; Département...).

**Considérant** que d'un point de vue budgétaire, le montant alloué par le Département de la Drôme pour les projets situés sur le territoire de la CCBDP est de 180 000 € pour 6 ans, réparti sur les actions suivantes :

- aide aux projets de locatif conventionné, en acquisition-amélioration : ..... 17 500 €
- création ou rénovation de logements conventionnés communaux : ..... 18 000 €
- rénovation de résidence sociale : ..... 7 500 €
- aides à la rénovation de l'habitat privé (publics modestes et très modestes) l'acquisition-amélioration d'une résidence principale dans l'ancien ou rénovation en copropriété : ..... 60 000 €
- production de logements locatifs sociaux adaptés à la perte d'autonomie : ..... 69 000 €
- réalisation d'un espace partagé dans le cadre d'opérations d'habitat groupé : .. 2 500 €
- réalisation d'étude thématique (dont PLH) : ..... 5 500 €

En contrepartie la CCBDP s'engage, dans un premier temps, à poursuivre son budget dédié à l'habitat puis, à termes, à dégager, aux côtés des communes, une enveloppe globale équivalente à l'aide sollicitée auprès du Département dans le déploiement de sa politique de l'habitat.

A ce jour, et concernant spécifiquement le soutien à la production de logement social, une aide communale à hauteur de 2 000 € minimum par logement PLUS, complétée d'une aide de la CCBDP sous forme d'un fonds de concours de 300 € par PLUS est versée à la commune une fois l'opération réalisée et ceci dans l'attente de la définition de sa stratégie logement intercommunal.

Compte-tenu des éventuels projets envisagés à court terme à l'échelle du territoire, lesquels pourraient bénéficier d'une aide départementale, il est souhaité que cette convention pluriannuelle avec le Département de la Drôme puisse être définie, dès cette année 2023, sur la base d'un prévisionnel, qui pourra être révisé, par voie d'avenant, en fonction des conclusions de l'étude habitat. Une discussion est engagée avec le Département pour envisager la signature de cette convention au premier semestre de cette année, selon le modèle annexé à cette délibération.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote  
décide**

**POUR : 68**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**D'AUTORISER** le Président à l'élaboration d'une convention cadre pour la mise en œuvre d'un dispositif mis à jour d'Aides à la Pierre sur les termes d'une proposition du Département au profit des communes ;

**D'ORGANISER** une présentation de ce dispositif en Conseil communautaire une fois la convention finalisée

**DE MANDATER** le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Le Président

Thierry DAYRE



The image shows a blue circular official stamp of the 'COMMUNAUTÉ de COMMUNES BARONNIES en DROME PROVENCE' with the number '08110 NYONS' at the bottom. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Thierry Dayre'.

Transmission en préfecture le : 09/03/23

Mise en ligne le : 09/03/23

Ampliation à :

AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200068229-20230228-018\_2023-DE  
en date du 09/03/2023 ; REFERENCE ACTE : 018\_2023